

FLASH EDT

30/01/2020

Liste des matériels permettant de réduire la dérive et de diminuer la zone de non traitement

Une note de fin d'année 2019 de la DGAL a pour objet la mise à jour de la liste des équipements d'application des produits phytopharmaceutiques présentant une efficacité minimale de 66 % pour réduire la dérive de pulvérisation. Le recours à ces matériels est nécessaire pour diminuer la largeur des zones non traitées en bordure des points d'eau.

De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour les cultures basses, les filières viticole et arboricole. Ainsi, si votre matériel est référencé dans la présente note de la DGAL il vous sera possible de réduire la distance de non traitement comme prévoit dans la loi.

Contact : Anaïs Orban a-orban@e-d-t.org